

Monsieur le Président de la conférence,

Mesdames, Messieurs les représentants des Etats parties à la Convention d'Ottawa,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations internationales et organisations non gouvernementales,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant tout de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les vives félicitations de la délégation tchadienne pour votre brillante élection à la 17^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention d'Ottawa.

Monsieur Le Président ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 5 de la Convention, le Tchad a bénéficié de trois demandes d'extension, l'échéance en a été portée au 1^{er} janvier 2020. . Dans la fourchette de la troisième prolongation, nous avons déminé 19 zones soit une superficie de 41.730.061 m² ; dépollué 99 zones soit une superficie de 4.426.117 m² et procédé à 4 remises à disposition des terres aux communautés.

Pendant le projet PADEMIN entre 2015 et 2016 nous avons découvert dans la région du Tibesti plus précisément à Tanoi, un champ de mines du même type que celui de Waddidoum long de 50 kms. En effet, tous les accès à ce champ de mines sont bloqués par des mines posées anarchiquement. Il faudra attendre que ces axes soient ouverts pour que l'enquête technique soit réalisée en totalité.

Pendant cette même période, un champ de mines a été identifié au sud du pays notamment sur l'axe Sarh-Kyabé

La frontière avec la République Centrafricaine doit faire l'objet d'une enquête technique avec effet immédiat de l'éradication de la problématique des mines antipersonnel. Cette région avait été identifiée lors de l'enquête non technique. Elle se situe aux abords de la commune d'IKEA.

Malgré les efforts consentis, le Tchad ne pourra pas honorer ses engagements pour les raisons suivantes :

- Climat d'insécurité dans la région du Tibesti avec probabilité de nouvelles poses de mines par des rebelles;
- Manque de ressources financières : la non-inscription des opérations de déminage et de dépollution dans le budget de l'Etat dû au contexte financière difficile, ont constitué un frein aux avancées significatives dans l'exécution des activités. Ainsi l'année 2017 est passée sans aucune activité de déminage et de dépollution ;
- Insuffisance de moyens techniques et logistiques adéquats pour exécuter les opérations de déminage ;
- Insuffisance des données collectées et archivées.

Actuellement les opérations de déminage et de dépollution financées par l'Union Européenne à hauteur de 23 millions d'Euros pour une durée de quatre ans et mis en exécution par un consortium de quatre ONGs, ont connu de retard dans le démarrage à cause de raison logistique.

Le blocage des activités dans la région du Tibesti rend impossible la continuité des activités de l'ONG MAG à cause des accrochages entre les Forces de défense et de sécurité et des groupes armés. Dans ces conditions de forces majeures, MAG a été obligée de suspendre temporairement les activités pour des raisons évoquées ci-haut et s'est retirée à N'Djamena pour déployer le 2 novembre 2018 dans la région du Lac Tchad, 2 équipes multitâche (MTT1 et MTT2) pour des activités de dépollution et une équipe de liaison communautaire ;

Humanité Inclusion (HI), est opérationnelle dans la région du Borkou depuis le 8 novembre 2018 et étendra ses activités dans l'Ennedi Ouest dans les prochains jours.

Pour la première fois le Tchad vient d'obtenir 69 plans de pose et de relevage de mines de l'Armée libyenne couvrant une partie de la région du Tibesti et de l'Ennedi Ouest. Ces plans de pose de mines rédigés en arabe, seront traduits, dupliqués et numérisés pour une éventuelle exploitation ; pour preuve, nous vous présentons quelques exemplaires de ces plans.

Nous osons croire que l'acquisition de ces 69 plans de pose de mines, l'introduction de l'aéronef télépiloté (drone) dans le déminage prévu en janvier 2019 vont révolutionner le déminage et la dépollution au Tchad.

l'aéronef télépiloté (drone) équipé d'un camera et d'un radar de pénétration sol jusqu'à une profondeur de 25cm permettra de connaître avec exactitude le type de pollution, le polygone contaminé, l'emplacement des mines etc.. Cette action est moins chère, rapide, plus sûre et sans danger ; elle facilitera également de faire l'enquête non technique, l'enquête technique et le contrôle qualité pour la remise à disposition des terres. C'est une solution innovante, une avancée significative qui va ouvrir des perspectives nouvelles dans le cadre de l'action contre les mines.

Dans le cadre de l'assistance aux victimes, le Plan d'action national d'assistance aux victimes 2018-2022 a été validé, adoption par le parlement le 30 octobre 2018 du projet de loi portant ratification de la convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées; 768 victimes de mines et personnes handicapées ont été identifiées et référencées vers les services selon leurs besoins ; 5455 personnes des sous-préfectures de Hadjer-Hadid et de Kirdimi ont bénéficié d'éducation aux risques des mines et REG

Excellence, Mesdames, Messieurs

Aussi, malgré les efforts fournis par le Tchad pour se conformer aux obligations relatives à l'Article 5 de la Convention, la tâche demeure difficile.

Ainsi, le Tchad est contraint de solliciter une prolongation supplémentaire de cinq ans du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2025 pour respecter ses obligations

C'est ici l'occasion d'exprimer la profonde gratitude du Tchad à l'Union Européenne qui continue de nous accompagner dans cette noble mission, à l'ONG Humanité Inclusion pour avoir choisi mon pays en vue de l'expérimentation du drone dans le cadre du déminage ; nous exprimons également notre gratitude à l'unité d'appui pour ses conseils et ses orientations dans l'élaboration de notre demande d'extension.

.

Merci de votre aimable attention.

**INTERVENTION DU COORDONNATEUR DU HAUT
COMMISSARIAT NATIONAL AU DEMINAGE
A LA 17^{ème} CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA
CONVENTION SUR LES MINES ANTIPERSONNEL**

MONSIEUR MAÏDE GALMAÏ SAHANAI

A Genève du 26 au 30 Novembre 2018